

Les étrangers et l'internat

Le Conseil a approuvé une circulaire du ministre de l'intérieur relative à l'internat des étudiants ou médecins : cette circulaire maintient la faculté de l'internat aux étudiants étrangers.

Le ministre de l'instruction publique a soumis au Conseil une circulaire concernant les écoles mixtes.

M. Viviani assistera, le 13 mars, au banquet offert à M. Dessoie, rapporteur des lois scolaires à la Chambre, par la Ligue de l'enseignement.